

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20160607.5	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 7 juin 2016 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-seize du mois de juin le sept juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 8 juin 2016, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 31 mai 2016 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire expose que le compte de gestion 2015 de la Commune de Seloncourt, élaboré par M. le Percepteur d'Hérimoncourt, a été examiné par les membres du Conseil Municipal qui, **à/par...**

- approuvent les résultats du compte de gestion 2015 ;
- constatent la concordance des résultats du compte de gestion 2015 et du compte administratif 2015.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 7 juin 2016

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER